

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°09-2023-017

PUBLIÉ LE 10 FÉVRIER 2023

# Sommaire

## **09 DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS - SERVICE POLITIQUES SOCIALES / SERVICE POLITIQUES SOCIALES**

09-2023-02-10-00002 - ARR portant désignation des membres du CSA (4 pages)

Page 3



**PRÉFET  
DE L'ARIÈGE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SECRETARIAT GÉNÉRAL COMMUN DÉPARTEMENTAL**

**Service des ressources humaines**

Affaire suivie par Srimathi DEVALINGAME

Tél: 05.61.02.10.69

Courriel: [srinathi.devalingame@ariege.gouv.fr](mailto:srinathi.devalingame@ariege.gouv.fr)

Arrêté du 12 janvier 2023

portant désignation des membres du comité social d'administration de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) de l'Ariège et de sa formation spécialisée

La préfète de l'Ariège  
Chevalier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de la préfète de l'Ariège, Mme DANIELO FEUCHER Sylvie ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2021 portant délégation de signature à Mme Isabelle AYMARD, Directrice de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Ariège ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'Intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'Intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté NOR TFPX2234445A du 30 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mars 2022 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique de l'État ;

Vu le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats du 8 décembre 2022 ;

Vu les désignations communiquées par les organisations syndicales pour la composition de la formation spécialisée ;

Sur proposition de M. le Secrétaire général de la préfecture de l'Ariège ;

Arrête :

### Article 1er

Le comité social d'administration de proximité de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) de l'Ariège est composé comme suit :

a) Représentants de l'administration :

– Madame la Directrice de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Ariège

b) Représentants du personnel : 4 membres titulaires et 4 membres suppléants.

Le président est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du comité.

### Article 2

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein du comité social d'administration susmentionné :

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
<b>Au titre de CGT</b>	
M. Cyril MORENO	M. Christophe CABIE
<b>Au titre du Sud solidaires</b>	
M. Benjamin ARNAUD	M. Pierre BELLET
<b>Au titre de FO</b>	
Mme Patricia LAURENT	Mme Lisa TANIÈRE
<b>Au titre de UNSA</b>	
Mme Christine GRANDVAUX	Mme Sophie MOUSQUES

### Article 3

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du comité social d'administration ministériel unique :

Membres titulaires	Membres suppléants
<b>Au titre de CGT</b>	
M. Cyril MORENO	M. Christophe CABIE
<b>Au titre de Sud solidaires</b>	
M. Benjamin ARNAUD	M. Pierre BELLET
<b>Au titre de FO</b>	
Mme Patricia LAURENT	Mme Lisa TANIÈRE
<b>Au titre de UNSA</b>	
Mme Sophie MOUSQUES	M. Michel PARROUFFE

#### Article 4

Le mandat des membres du comité social d'administration susvisé entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### Article 5

La Directrice de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Ariège est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 06 février 2023

Pour la préfète et par délégation,

La Directrice de l'emploi, du  
travail, des solidarités et de la  
protection des populations de  
l'Ariège,

Mme Isabelle AYMARD

